

Compte-rendu de la Commission « fréquentation » Bilan saison estivale 2021

28 septembre - Salle des Fontanilles - Octon

Présents :

Marie Passieux, Présidente du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, VP CD34
Bernard Coste, Vice-Président du SMGS, VP Tourisme CCC, Mairie d'Octon
Serge Didelet, Vice-Président du SMGS, Mairie de Mourèze
Jacques Arribat, Mairie de Salasc
Marc Carayon et Cathy Genty, Mairie de Lacoste
Joelle Goudal, Vice-Présidente du SMGS, et Aline Delfosse, Mairie de Celles
Valérie Recclar, Sylvie Wagner et Catherine Klein, Mairie de Clermont l'Hérault
Jean-Michel Martinez, police municipale de Clermont l'Hérault
Jean-Luc Tropis, Mairie de Liausson
Danièle Joseph, Mairie du Bosc
Sophie Fernandez-Duhamel, Office de Tourisme du Clermontais, CCC

Françoise Pasquier, CC Lodévois et Larzac
Mireille Carniel – Fabre, Hérault Tourisme
Chantal Couderc, Hérault Sport
Didier Rochotte, DDTM34
Didier Cellier et Bertrand Munich, Croix Rouge Insertion
Maxime Cambefort, Fédération de pêche de l'Hérault
Yannick Guinet et Jean-Bernard Delode, Gendarmerie
Patrick Soyris et Vincent Ducaillar, SDIS 34
Noëlle Gros, Camping les Arcades-Octon
Yuri Dangel, le Mas de Riri
Julien Roques, Relais Nautique d'Octon
Chantal Gazagnes, Centre équestre Les Muscats
Bruno Betz, Mas des Terres Rouges
Cécile Olive, Elsa Bonnafous, Gaëlle Perru Rouard-Duc et Maëva Saboreau, Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

L'objectif de la réunion est de faire le **bilan de la fréquentation estivale 2021** des berges du lac du Salagou et du Cirque de Mourèze.

Rappel : l'ambition de l'Opération Grand Site est de permettre au territoire de profiter à l'année des retombées économiques, en étalant la fréquentation dans le temps et dans l'espace (notamment en renvoyant vers les villages).

LE CHEMIN PARCOURU

2005, création du Syndicat : en grande partie pour gérer l'afflux de camping-cars et les véhicules garés anarchiquement sur les berges du Salagou qui dégradent le paysage et l'environnement.

2007-2012, un important **travail collectif de la commission** Fréquentation a été mené pour :

- Coordonner les acteurs
- Clarifier les règles : rédaction collective du **code de conduite**
- Mettre en place des moyens pour le faire connaître et appliquer : patrouilles, dépliants, communiqués de presse, panneaux, pose de barrières, création de fossés, mise en place d'arrêtés municipaux...

2012-2014, organisation et passage à la **verbalisation** - Des **résultats positifs à maintenir** :

- Seulement 8% de véhicules garés en dehors des parkings – (2009 : 41 %)
- Une vingtaine de camping-cars passent la nuit illégalement sur les berges – (2009 : 110 camping-cars)
- Nettoyage en profondeur du site : pneus, carcasses de voitures...
- Dispositif reconnu à l'échelle régionale et nationale

2015-2017, travail sur les usages du site : manifestations, tournages... → **validation d'un règlement d'utilisation pour le domaine départemental et d'un guide des porteurs de projets.**

En parallèle, **baisse des moyens humains** (suppression de la patrouille VTT, moins de collecte et de ramassage des déchets, baisse de l'entretien du site...)

Difficulté de maintenir les résultats obtenus à partir de 2012 – Mise en évidence de :

- La nécessité de **conserver les moyens** et une implication forte des acteurs pour ne pas mettre à mal le dispositif de gestion. La baisse des moyens tend à rendre les investissements financiers et humains des dernières années obsolètes.
- Difficulté d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions au-delà de la capacité théorique du site (fixée à 700 véhicules/jour en simultané) sur les berges.

2018-2021 forte mobilisation des moyens humains pour asseoir le dispositif de gestion de la fréquentation

➔ La **patrouille du Grand Site**, est composée de 2 agents à cheval, sur le terrain du vendredi au mardi de mi-avril à mi-septembre. Elle est renforcée par 2 saisonniers à VTT sur le terrain, en 2021 du 3 juillet au 23 août du mercredi au dimanche. Complémentarité des circuits, des horaires et jours de travail. Comme l'an passé, les patrouilles ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34



➔ La **gendarmerie** a déployé pour la quatrième année un poste de la **garde républicaine** sur les berges du lac. Leurs prestigieuses équipes étaient sur les berges du lac de la mi-juillet au 23 août. Ils ont fait 1 à 2 patrouilles par jour sauf en temps de pluie ou de trop forte chaleur. Le bilan de cette expérience s'est avéré positif et efficace. En plus des patrouilles de la garde républicaine, la gendarmerie de Clermont et de Lodève a réalisé ses patrouilles « classiques ».

Au vu de la forte fréquentation, la saison est jugée « satisfaisante » par la gendarmerie qui salue le dispositif de gestion du Grand Site. Ils mettent en avant la difficulté de ne pas disposer de plus d'aires de stationnement de nuit légale pour les camping-cars. La garde républicaine devrait pouvoir se maintenir au Salagou en 2022. Sur l'année ils constatent une baisse de 10% des vols dans les voitures.

➔ **L'OFB**, comme chaque année, en plus de ses passages fréquents sur le site, a réalisé :

- deux missions interservices DFCL, entre 16h et minuit, regroupant 2 à 3 inspecteurs OFB34 - 2 Agents ONF – 5 à 6 gendarmes : 227 personnes sensibilisées – 1 timbre amende pêche sans permis - 9 timbres amende feu – Les agents indiquent que les gens ne savent pas que le feu est interdit sur les berges du lac. Une opération a été faite avec un journaliste du Midi Libre.

➔ La **police municipale** est présente quotidiennement sur les berges de la commune de Clermont l'Hérault. Cette année, les mairies de Liausson et de Clermont l'Hérault ont conventionné ensemble pour que la police municipale de Clermont l'Hérault intervienne sur la commune de Liausson également, du lundi au vendredi de 7h à 10h30. En juillet 457 véhicules contrôlés et 3 tentes démontées, en août 240 véhicules contrôlés et 23 tentes démontées côté Clermont et 430 véhicules contrôlés et 48 tentes démontées à Liausson. La police municipale explique que parmi les tentes démontées seulement 30% étaient pour des pêcheurs. La police municipale fait remonter un besoin en 2022 de panneaux et d'aménagements pour aider à sensibiliser au code de conduite et prévenir les comportements répréhensibles. Le manque d'aires de camping-cars de nuit légales est mis en avant également par la Police.

➔ Les participants rappellent la nécessité de disposer d'une nouvelle **brigade intercommunale** pour pouvoir réussir à atteindre les objectifs de gestion au regard de la forte fréquentation

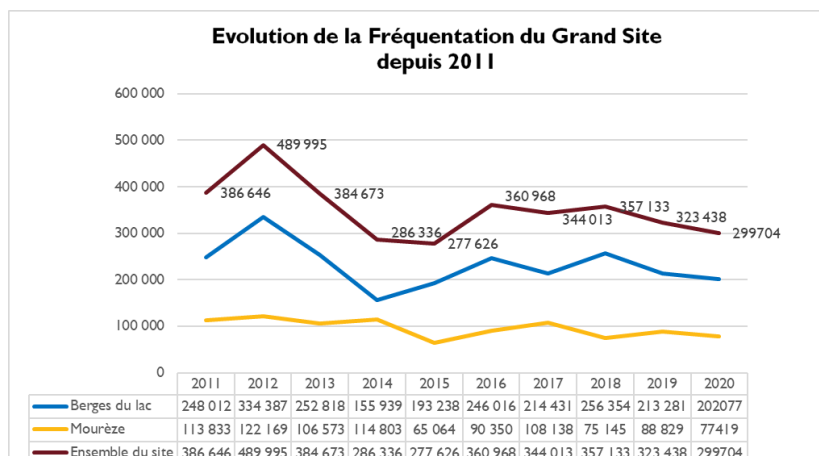
➔ **Les pompiers** interviennent dans le Grand Site à différents titres. Ils notent une augmentation des interventions sur site due à l'augmentation de la fréquentation. Concernant les feux : il y a eu 2 feux du côté de Cabrières – 2021 : aucune noyade, un effort notable sur la formation des agents. Ils ont intégré des spécialistes du secours aquatique à la caserne de Clermont alors qu'il n'y en avait pas. Ils ont bien noté le problème des sirènes qui ne se déclenchent pas systématiquement à la fin de la manœuvre des canadiens. Ils n'ont plus la main sur le déclenchement mais la problématique est prise en compte et va être travaillée. Partenariat pompiers/Grand Site réaffirmé avec une meilleure circulation des informations en 2021.

➔ La **Fédération de pêche de l'Hérault** explique que l'été, on ne voit pas beaucoup les pêcheurs car ils viennent très tôt et partent quand la chaleur arrive. Les carpistes ont fortement été sensibilisés à l'interdiction du camping. Les locaux ont intégré la réglementation en vigueur et ont conscience du risque de fermeture de la pêche à la carpe de nuit.

L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

Depuis 2009, les patrouilleurs comptent les véhicules du Grand Site avec l'aide précieuse des prestataires des berges, des points d'informations touristiques, du service de collecte des ordures ménagères, de la mairie de Celles, de Croix Rouge Insertion et de la police municipale. Hérault Tourisme intègre ces données dans l'observatoire du Département. Un estimatif annuel précis du nombre de visiteurs dans le Grand Site en 2020 sera réalisé début 2022.

Pour rappel : de **janvier à décembre 2020**, environ **300 000 visiteurs** ont fréquenté le Grand Site (confinement). *Bilan complet 2020 [ici](#)*



Rappel des objectifs de l'observatoire :

- Evolution de la fréquentation
- Visibilité au niveau départemental, régional et national
- Evaluation du dispositif de gestion
- Calibrage des aménagements

Qualité des données : il s'agit d'une image globale de la fréquentation, qui donne les tendances. Il ne faut pas regarder chiffre par chiffre, indépendamment du contexte.

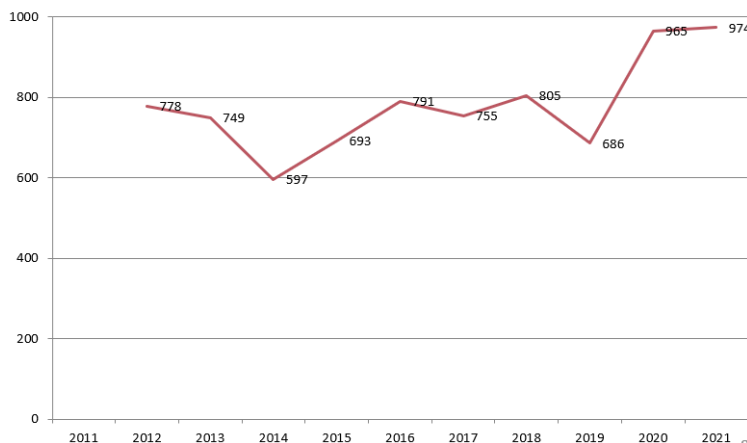
FREQUENTATION DES CŒURS DE SITE EN JUILLET ET AOUT

Augmentation de la fréquentation à Mourèze (+23 %) et fréquentation équivalente au lac (baisse en juillet et augmentation en août)

- Sur les berges, 46 jours au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules simultanément sur les berges, dont 20 jours à plus de 1000 véhicules et 1 pic à 1799 le 15 août (soit plus de deux fois la capacité d'accueil).

NB : La capacité d'accueil a été fixée en 2011 en croisant les moyens humains de gestion, la capacité des parkings et l'acceptabilité par les locaux (habitants, agriculteurs...)

Moyenne des véhicules / jour présents à un instant T : lac et Mourèze



Comme l'année dernière, le Grand Site a connu une fréquentation très importante, notamment dans les pôles de Mourèze et des Vailhès. Des visiteurs de proximité ont découvert ou redécouvert le Grand Site en arrivant par les portes d'entrée « grand public ». La météo moins bonne que pour la saison 2020 a entraîné une baisse de la fréquentation des activités nautiques certains jours, rapidement compensée dès qu'il faisait beau. La rive Sud (Liausson, Clermont l'Hérault) plus exposée aux vents dominants semble avoir été plus impactée par la météo que les berges protégées (Baie des Vailhès, Mas de Riri, Octon). Les activités terrestres (randonnées à pieds, à VTT, à cheval...) ont bénéficié de cette météo.

Les prestataires des berges s'étaient préparés à une fréquentation élevée, similaire à 2020, et ont pu anticiper. Ils ont moins exprimé qu'en 2020, de « saturation » du site. Le contexte réglementaire lié au Covid (Pass Sanitaire) a handicapé certains prestataires.

Au regard de la fréquentation et des moyens humains, le stationnement a été relativement bien géré en juillet et août lorsque tous les agents travaillent de concert sur le site.

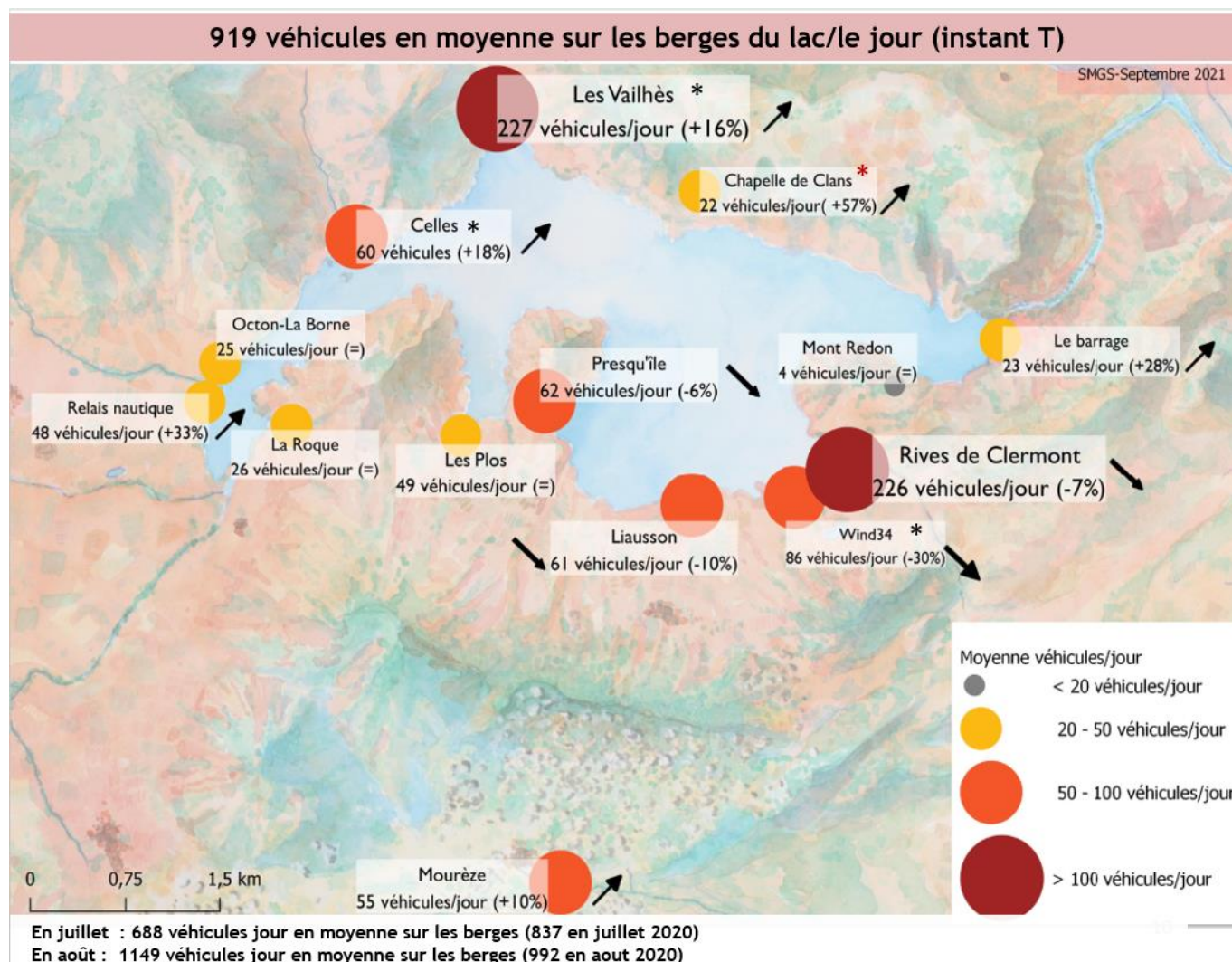
La commune de Mourèze, en ouvrant un parking de délestage en amont du village, en concertation avec le Grand Site et les services de l'Etat, a permis de fortement faire baisser le stationnement sauvage sur la commune, le rendant quasi nul à l'entrée du village (côté est).

On note une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais mettant en avant une inadéquation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

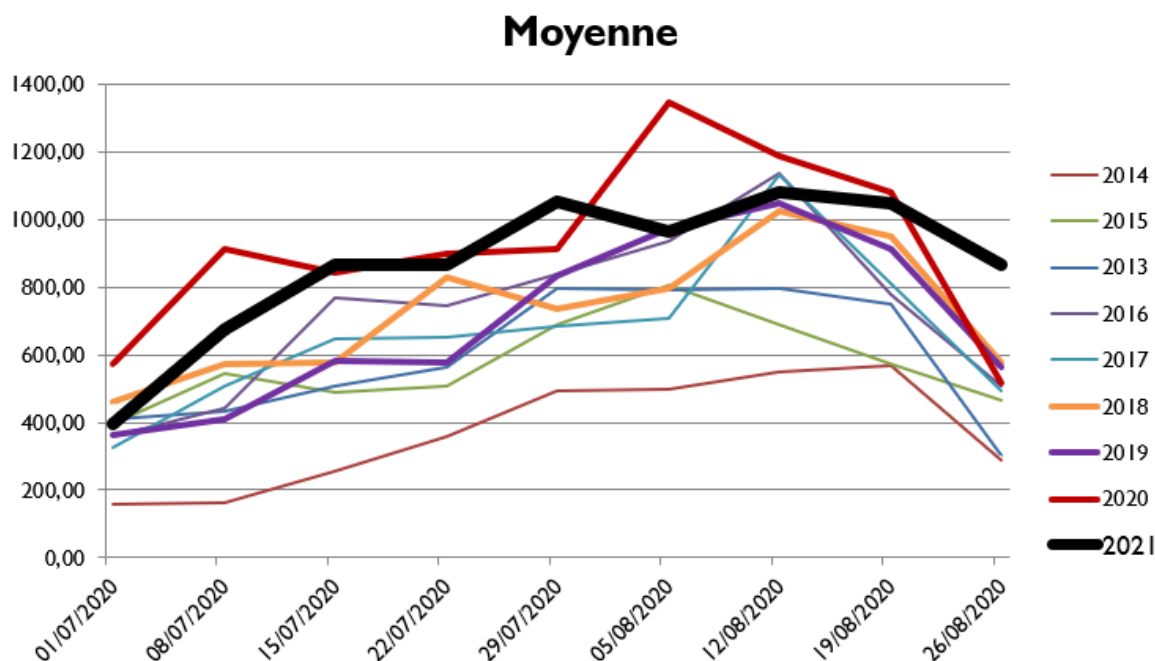
La forte fréquentation et la mobilisation importante sur les berges pour faire respecter le code de conduite entraînent un report des atteintes au code de conduite dans des espaces naturels moins connus, plus en recul (Auvergne...), parfois plus sensibles aussi et dans les villages, routes et chemins environnants (Salasc, Le Puech...).

Ces éléments plaident pour la mise en place d'une équipe d'agents assermentés à l'année, pour l'ensemble du Grand Site.

Le manque d'aires d'accueil légales, payantes pour les camping-cars la nuit remontent de plus en plus et rend difficile le travail des agents assermentés qui ne savent pas où renvoyer les visiteurs lorsque les campings, aires du site sont pleines.



Variation hebdomadaire de la fréquentation sur les berges du lac du 1^{er} juillet au 31 août



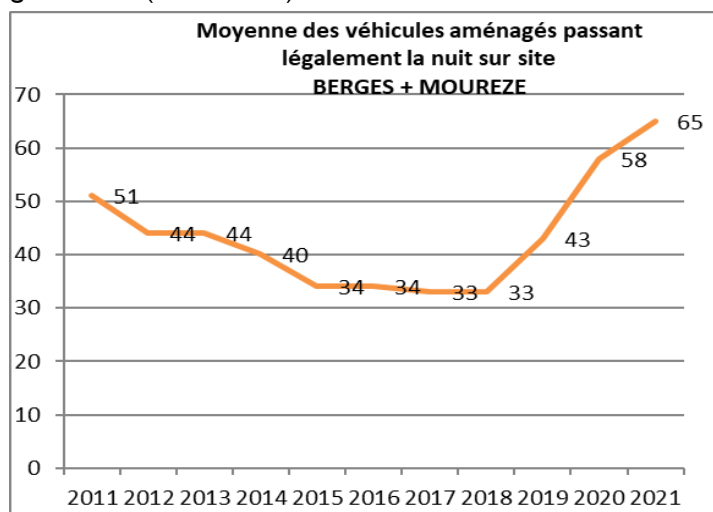
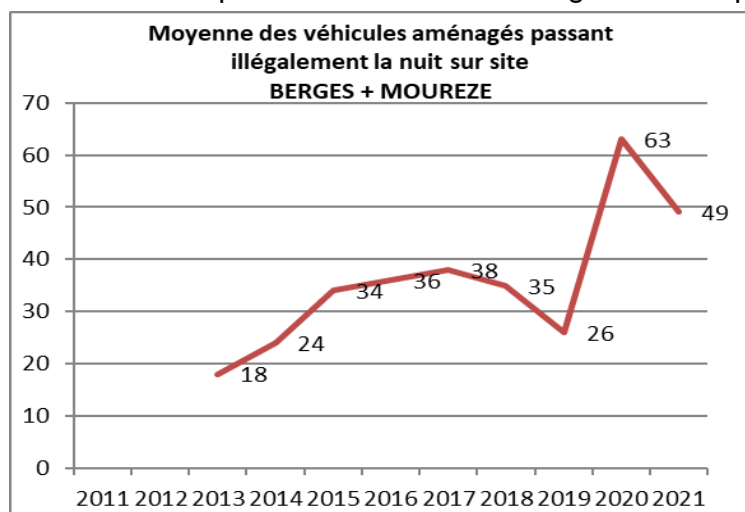
BAISSE DU NOMBRE DE VEHICULES AMENAGES QUI PASSENT LA NUIT ILLEGALEMENT SUR LES BERGES

Principe du code de conduite :

- Le jour : accueil sur tous les parkings des berges
- La nuit : accueil dans les campings ou sur une aire dédiée au stationnement temporaire limité à 1 nuit sur l'EASA, à Salasc et et l'aire de Ricazoul.

Bilan :

- 49 en moyenne en 2021 (63 en 2020) - Juillet : 36 /Août : 66
- Meilleure fréquentation des aires de nuit légales : 65 camping-cars/nuit (58 en 2020)



- L'aire de camping-cars du camping de Clermont l'Hérault n'est toujours pas ouverte dans le camping – manque de places pour l'accueil des camping-cars de nuit sur une aire légale et problèmes de circulation en journée malgré la mise en place de la signalétique. L'aire de nuit gratuite de l'EASA (pôle de Clermont l'Hérault) est toujours surutilisée. Cette aire est temporaire tant que le camping n'a pas créé d'aire de stationnement.

- En 2021, le secteur le plus impacté par le stationnement illégal des camping-cars est la rive d'Octon et des Vailhès (Les Plos, les années précédentes). Cela peut s'expliquer par la présence moins importante des agents assermentés sur cette partie du territoire et à la pression accrue des agents assermentés (police municipale, garde républicaine) sur Liausson.

- Sur-utilisation des aires de nuit qui peut poser des problèmes d'accès, de sécurité ou de salubrité. Cela met en évidence également le manque d'aires pour les usagers camping-caristes/fourgons aménagés qui souhaitent dormir sur une aire légale mais n'ont pas besoin de l'ensemble des services proposés par les campings.

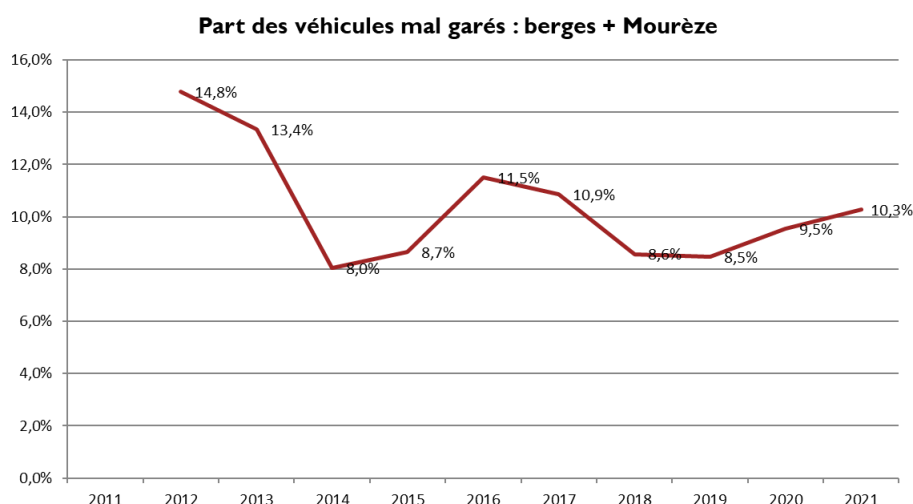


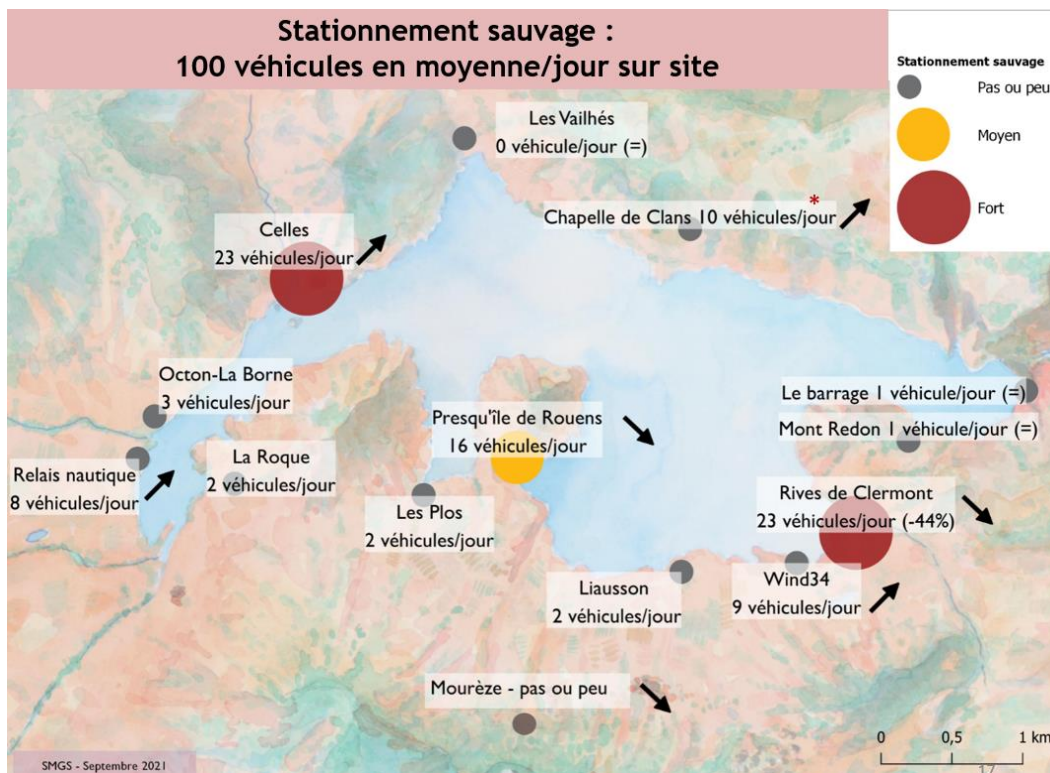
STATIONNEMENT SAUVAGE (EN DEHORS DES PARKINGS): LEGERE HAUSSE DE LA PROPORTION DE VEHICULES GARES EN DEHORS DES PARKINGS

- Interdiction de se garer en dehors des parkings
- Certaines zones naturelles sensibles ne sont plus accessibles en voiture

Bilan : le nombre de véhicules qui stationne en dehors des parkings est en légère augmentation. Le Grand Site est en deça de son objectif de maintien d'un maximum de 8% de véhicules mal garés. Cependant, proportionnellement à la hausse de fréquentation, le résultat est plutôt positif. Davantage de débordements étaient à craindre.

Les véhicules mal garés représentent 10,3 % soit 100 véhicules en moyenne par jour (contre 92 en 2020)..





La forte mobilisation des patrouilleurs du Grand Site, de la garde républicaine et de la police municipale sur le sud du lac, avec un renforcement par le CD34 des dispositifs de contention, a permis de meilleurs résultats sur cette zone traditionnellement plus impactée par le stationnement sauvage, notamment sur les berges de Clermont l'Hérault et Celles. Les zones les plus impactées par le stationnement sauvage restent celle des rives de Clermont l'Hérault et de Celles. Les parkings officiels sont rapidement saturés et les visiteurs ne se rendent que très peu sur le vaste parking de l'EASA malgré la signalétique côté Clermont l'Hérault. Ces deux parkings vont faire l'objet d'un programme de réhabilitation dans les prochaines années répondant au besoin d'accueil et de suppression du stationnement sauvage.

- Forte réduction du stationnement sauvage à Mourèze grâce à la création d'un parking de délestage.

DECHETS : des efforts à poursuivre

Principe du code de conduite : ramporter et trier ses déchets

Rappel des rôles de chacun :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac

La communauté de communes du Clermontais a collecté 78 tonnes, soit une tonne de moins qu'en 2020.

- Colonnes de tri – déchèterie : Syndicat Centre Hérault –

- Ramassage manuel des déchets résiduels (papier gras, papier toilettes, cannettes...) sur les chemins, plages, parkings du Domaine Départemental du Salagou depuis juin 2016 : prise en charge par le Syndicat Mixte du Grand Site. Mission financée par le Département. Le Syndicat mixte a intégré dans son marché, des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Croix Rouge Insertion (CRI) est en charge de la prestation depuis décembre 2020.



BILAN - CRI

DU 01/12/2020 AU 31/08/2021

MOIS CONCERNES	NBRE DE JOURS DE COLLECTE	POIDS COLLECTES EN KG HORS ENCOMBRANTS	ENCOMBRANTS COLLECTES
Décembre 2020	3	180	x
Janvier 2021	3	139	* Féraille * 1 Pneu * 1 Flotteur / Bouée * 1 Tas de briques
Février 2021	3	63	* 5 Pneus * 1 Tuyau PVC
Mars 2021	4	62	* 1 Pneu * 1 Télévision * 1 lecteur DVD * 1 Haut parleur
Avril 2021	6	177	* 1 Dépôt sauvage de végétaux * 1 Bouteille de gaz * 1 Tas de bois de construction * 1 Mât de bateau * 1 Pare-choc voiture
Mai 2021	8	117	* 1 Pare-choc voiture
Juin 2021	17	211	* Plusieurs planches * 1 Roue de voiture * 1 Bloc de chantier * 2 Caisses de 6 bouteilles * 1 Evier * 1 Carter de voiture
Juillet 2021	21	289,5	* 1 Structure métallique de barnum * 2 Rames * 2 Carters de voiture * 1 Tapis * 1 Palette * 2 Enjoliveurs de voiture * 1 Morceau de moquette * 1 Planche * 1 Polystyrène * 1 Table pliante
Août 2021	22	475	* 1 Vélo * 1 Climatisation de camping car
Total	87 Jours	1713,5 kg	

Types de déchets les plus courants :

* Papiers toilette, papiers divers, bouteilles en verre, en plastique et métalliques, emballages divers (cartons, plastiques, etc....)

Lieux avec le plus de déchets :

* Rives de Clermont l'Hérault et Liausson.

* Parking des Vailhès

- L'association ANIMAGOU a remonté de nombreux pneus du fond du lac que Croix Rouge Insertion a évacués
- Nécessité de faire concorder les périodes d'affluence avec les périodes de ramassage des poubelles et des colonnes.

La volonté d'étendre la saison des professionnels doit intégrer dans la mesure du possible l'extension des services aux usagers (toilettes, poubelles...)

AUTRES THEMATIQUES

Camping/Bivouac

Depuis 2018, suppression de la tolérance du bivouac, suite à de nombreux abus (les saisons passées, les usagers, qu'ils soient ou non pêcheurs, jouaient sur la définition du bivouac, ils démontraient la tente la journée et restaient au même endroit souvent plusieurs jours). Un seul message est diffusé : le camping est interdit. Les usagers, même les carpistes (qui ont le droit de pêcher de nuit), ne peuvent plus monter de tentes, abris, parapluie... sur les berges du lac. Le message a été véhiculé depuis 2018 par les patrouilles du Grand Site.

Un travail a été mené avec la fédération de pêche pour co-construire un dépliant à destination des pêcheurs du lac du Salagou pour qu'il n'y ait plus de double discours notamment concernant le bivouac (interdit même pour les pêcheurs à la carpe de nuit). L'ensemble des agents assermentés disposent d'un seul support d'information clair.

Les participants demandent à ce que ce dépliant soit traduit en anglais à minima.



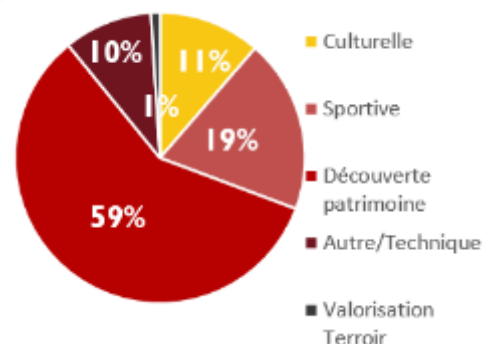


Feu/Grillade

Encore beaucoup trop de feux sur les berges. Deux fois dans la saison, la patrouille du Grand Site est en bateau pour sensibiliser, récupérer des déchets inaccessibles en véhicule et détruire les foyers. Action à poursuivre et augmenter.

Manifestations

Le Syndicat coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site.



Cette année, suite à la mise en place de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le domaine départemental en 2020 pour l'année 2021, 34 demandes de manifestation dans le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 35.

Au total, ce sont près de 150 événements qui ont été programmés dans le Grand Site dont 80 sur le domaine départemental. Environ 45 événements ont été annulés en raison du contexte sanitaire ou par manque d'inscriptions. Le SMGS a suivi l'accueil d'environ 200 événements en 2021 (concours, stands, rencontres, balades, courses...).

Le Syndicat mène également une veille sur le territoire afin de sensibiliser les organisateurs d'événements non-autorisés.

Le confinement national a été favorable à une reprise de la végétation sur des sentiers existants mais non officiels. Certains de ces sentiers étaient utilisés lors de manifestations ce qui maintenait l'ouverture de ces voies informelles. Leur fermeture grâce au confinement est bénéfique pour la biodiversité protégée du site, elle permet de réduire les impacts causés par la fréquentation (piétinement, dérangement).

En ce sens, le Syndicat veille à la disparition des sentiers non officiels qui incitent les usagers à divaguer dans les espaces naturels et agricoles.

PLANTES INVASIVES

L'herbier envahissant - Lagarosiphon major - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du Lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2021, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles.

La base de plein air (CCC) a également réalisé plusieurs chantiers.

Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a été complétée cette année par un ratissage quasi hebdomadaire sur la plage de Clermont l'Hérault (voir bilan détaillé produit en décembre).



BILAN PARTICIPANTS :

Hérault Tourisme : Grâce aux téléphones portables des visiteurs, il est possible de déterminer leur provenance. Cette année, 25% des visiteurs de l'Hérault étaient étrangers, avec en première position les Belges, puis les Hollandais, et enfin les Allemands bien qu'en légère baisse.

En général sur l'Hérault, 8 étrangers/10 étaient déjà venus en 2020 – les français eux viennent notamment du nord, de Paris, des Bouches du Rhône et d'Isère.

Pour aller plus loin : <http://www.adt-herault.fr/observation/conjoncture-estivale/saison-2021-454-1.html>

Office de Tourisme du Clermontais

Le dépliant pêche s'est très bien distribué – L'OT était présent à Mourèze et sur le pôle de Clermont l'Hérault.

Les visiteurs ont fortement plébiscité les espaces naturels et recherché les activités en lien avec leur découverte : randonnée,...

Peu d'anticipation sur l'organisation des séjours, réservations de dernières minutes. Beaucoup de visiteurs du littoral et de Montpellier sont venus à la découverte de l'arrière pays.

Office de Tourisme du Lodévois et Larzac

Expérimentation d'un accueil hors les murs à Navacelles (la Baume Auriol) et au lac au Vailhès. Les publics de ces 2 sites sont différents : plus de mixité local/étrangers au lac.

La CCLL indique qu'il serait intéressant de croiser le nombre de résidences secondaires et les chiffres de fréquentation des étrangers présentés par Hérault Tourisme.

Mairie de Mourèze :

La fréquentation à Mourèze s'étale sur 10 mois, ce qui est un vrai plus pour l'économie locale, la vie du village et du Grand Site. Beaucoup de monde les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires.

Mourèze a connu une grande affluence de véhicules au printemps entraînant un important stationnement sauvage. La commune a pallié à ce problème en début d'été en achetant une parcelle pour en faire un parking de délestage. La création de ce nouveau parking a permis une disparition quasi totale du stationnement sauvage en entrée de village côté clermont l'Hérault.

En comparaison à 2020, le nombre de véhicules à Mourèze a augmenté de 23% sur la saison – En 2020 il y avait 30% de plus qu'en 2019 sur la même période.

Pour septembre 2021 – on est sur du 20 à 25 véhicules de plus qu'en septembre 2020.

Enormement de camping-cars viennent à Mourèze – Forte augmentation.

Mairie de Salasc :

Cet été Salasc a connu un pic d'arrivée de camping-cars. Avec seulement 2 places légales, c'est un maximum de 9 camping-cars qui se sont installés sur le parking de l'école. Des comportements inappropriés de la part de leurs occupants ont été constatés. Les contenants du parking de l'école débordent la plupart du temps et sont remplis notamment par les usagers du lac qui indiquent qu'il n'y a pas de poubelles sur les berges. La commune est en réflexion quant à la suppression de ces 2 places de stationnement de nuit.

Mairie de Lacoste : L'application park4night référençait une zone de stationnement nocturne sur la commune de Lacoste sur l'Auverne entraînant des conflits d'usage et des problèmes de sécurité. La mairie pour la zone concernée, puis le SMGS sur l'ensemble du Grand Site, ont contacté l'entreprise pour faire supprimer tous les commentaires incitatifs et le référencement dans le site. Le Grand Site a été mis sur liste noire pour qu'il n'y ait plus de référencement possible mais rester vigilant pour la saison prochaine.

Camping des Arcades : Augmentation du nombre de clients. Beaucoup de clients de proximité avec des Audois, Gardois et Héraultais notamment. Augmentation du nombre de camping-cars – avec beaucoup de nouveaux arrivants dans la pratique. Séjours courts – peu anticipé - Problèmes de tri à travailler.

Mas de Riri : Un peu plus de monde qu'en 2020. Quand il y a eu la fermeture de la baignade au Vailhès, les clients ont fait remonter qu'ils avaient découvert avec satisfaction que la qualité de l'eau était surveillée. Il y a eu moins de questionnements sur le lagarosiphon.

Les visiteurs étaient très contents et émerveillés de ce territoire (lac, Mourèze, marché Salasc), ils disaient vouloir revenir.

Les plages de la baie des Vailhès et de Liausson ont été fermées très peu de temps, le contrôle de la qualité de l'eau juste après l'orage de début août a indiqué que l'eau n'était plus « baignable ». Ce problème très ponctuel, ne reflète pas la qualité globale de la

baignade au lac du Salagou, classée chaque année de bonne qualité. La ruffe n'étant pas perméable, après les orages d'été, le ruissellement est très fort, il y a un important lessivage. Les déjections des différents animaux (mais aussi potentiellement des campeurs sauvages voire des vidange des camping-cars) se retrouvent dans le lac. Le lac au vu du volume de la masse d'eau, épure très rapidement et la baignade est redevenue très rapidement de bonne qualité. Par sécurité, l'ARS vérifie qu'il n'y a pas d'autres causes possibles.

Guinguette du Relais nautique d'Octon : Ouvert du 1/06 au 13/09 - Augmentation de la fréquentation sur la plage – toujours beaucoup de monde au restaurant - Pour répondre à la demande, adaptation en proposant de la vente à emporter. Très content de l'installation de toilettes sèches cette année, mais calibrage et insertion paysagère à travailler pour 2022. La saison s'est bien passée. Une semaine où les colonnes ont débordé sinon pas de problèmes.

Les chevaux des muscats – Liausson : juillet a été un bon mois et août a explosé, elle a du augmenter sa cavalerie et aurait eu besoin d'engager une standardiste, au regard du nombre d'appels.

Lire au lac – Sylvie Wagner – Bibliothèque municipale de Clermont l'Hérault - : service très apprécié – Un peu moins de monde qu'en 2019 (pas lieu en 2020 : covid) - Le spectacle de clown a eu un grand succès, ainsi que les animations « partir en livre ».

Ouvrages consultés :

2021	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
532	666	1961	944	1041	715	630	415

Bilan complet disponible sur demande

A TRAVAILLER POUR 2022

- Maintenir les moyens humains en saison,
- Etendre la mobilisation des agents dans le temps et l'espace
- Adapter des dispositifs de gestion, d'entretien et de sécurité hors saison (en plus de juillet et août),
- Améliorer la coordination entre agents assermentés,
- Sensibiliser au tri des déchets,
- Développer les projets qui permettent de venir sans sa voiture dans les cœurs de site (lac et Mourèze), déplacements doux et transports collectifs,
- Améliorer les outils de communication du code de conduite : traduction en anglais...

Conclusion :

La forte mobilisation de moyens humains sur les berges (patrouille VTT, garde Républicaine, police municipale ...), l'entretien des dispositifs de contention des véhicules (barrières, fossés... remis en état avant la saison) ont permis **d'éviter les fortes atteintes au code de conduite**. On note que l'importante présence des agents sur certaines zones entraînent un report de la fréquentation et des incivilités dans les villages ou dans des zones plus en recul « non gérées ». Il reste encore de nombreux points d'amélioration (toilettes, déchets, herbiers, Celles, Octon, piste des Vailhès...) mais le bilan sur les dernières années est positif. Il a mis en avant la fragilité du dispositif, le besoin de garder une mobilisation des moyens humains importante pour pouvoir absorber et ne pas subir une fréquentation potentiellement en augmentation ou un contexte moins favorable.

On constate que dans un contexte de fréquentation très élevée, les objectifs fixés en 2012 (8% max de véhicules en dehors des parkings le jour et pas plus d'une vingtaine de véhicules passant la nuit illégalement sur les berges) ne peuvent quasi plus être atteints.

A ce constat s'ajoute le fait que les améliorations, de ces 10 dernières années dûes au travail collectif sur la gestion estivale de la fréquentation sont reconnues. Les acteurs locaux, visiteurs et usages demandent maintenant à ce que la barre soit mise encore plus haut. Ils attendent une gestion plus qualitative et font remonter de fortes attentes sur la gestion des berges en dehors de juillet et août, et au-delà des berges, dans les communes du Grand Site. Ces attentes légitimes, seront à travailler, elles ne peuvent avoir lieu avec les moyens et le mode de gestion actuel (nécessité de personnels assermentés dédiés, à l'année,...).

SMGS – Carnets de voyage - Illustrations Hugo Quint



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
18, avenue Raymond Lacombe – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr –
www.grandsitesalagoucirquedemoureze.fr

